Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 076-247600646-20240704-DELB20240101-DE

REGLEMENT DE L'OPERATION
REDUCTION DECHETS VERTS
PROLONGATION EDITION 2024

Objet de la subvention
Allocation d'une subvention maximale de 300€ TTC aux particuliers pour l'achat d'un robot tondeur/tondeuse mulching ou kit à adapter sur une tondeuse classique pour réduire les déchets verts.

Type d'équipement et taux de subvention
Subvention allouée par Caux-Austreberthe pour deux types d'équipements au choix non cumulables par foyer :

- 30% du prix d'achat d'un robot tondeur ou tondeuse mulching plafonné à 300€
- 50% du prix d'achat d'un kit mulching à adapter sur une tondeuse classique plafonné à 300€

Conditions de participation
Pour être éligible, le foyer candidat doit impérativement :

- résider sur le territoire de la communauté de communes Caux-Austreberthe,
- disposer au minimum d'un jardin de 500m²,
- ne plus apporter ses tontes en déchèterie ou en présentation à la collecte des déchets verts
- ne pas avoir bénéficié d'une opération similaire précédente à une adresse déjà dotée

Le candidat doit déposer :

- le formulaire de demande
- une copie de la pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, eau, électricité ou gaz),
- la facture acquittée (**à compter du 2 avril 2024** et pendant toute la durée du dispositif, sachant que ce document doit comporter les mentions suivantes : marque et modèle du matériel acheté, prix toutes taxes comprises, raison sociale du commerçant professionnel et date à laquelle la facture a été acquittée. A noter que les options de l'équipement et la pose ne seront pas prises en compte dans le montant de la subvention.
- un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) au nom du bénéficiaire de la subvention

Suite à la participation de cette opération, les bénéficiaires de la subvention s'engagent à ne plus apporter leurs tontes en déchèterie ou en présentation à la collecte des déchets verts.

Les demandes d'aide seront examinées dans l'ordre d'arrivée selon l'horodatage du formulaire.

Les premiers dossiers complets seront pris en compte.

Pour ce faire, il conviendra de remplir en ligne le dossier et d'y ajouter les pièces jointes à fournir obligatoirement.

Calendrier de l'opération
A partir du 5 juillet 2024 jusqu'à épuisement des subventions (5.000€ de subventions au total) et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024 :
⇨ Dépôt des candidatures en ligne sur le site www.caux-austreberthe.fr (possibilité de déposer au 103 allée des vergers à Barentin)